

REGLEMENT DUO DES Deux Saint Haon 2025

○ ORGANISATION

Cette course est organisée par le comité des fêtes de St Haon-Le-Châtel avec l'aide technique de l'Amar

La course est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, et se veut avant tout conviviale.

Les coureurs déguisés sont les bienvenus.

Les 2 coureurs doivent courir ensemble et franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Compte-tenu de la longueur du parcours et de la relative difficulté, nous n'acceptons que les coureurs de 15 ans et plus (à partir de la catégorie CADETS(ETTES)).

○ INSCRIPTIONS

L'inscription se fait le jour même de la course en présence des 2 coureurs constituant le duo par internet

La distribution des dossards s'effectuera à l'inscription contre présentation de la licence ou contre présentation de la carte d'identité **avec le PPS** sur le lieu des inscriptions. La course étant en duo, les 2 personnes constituant le duo porteront le même numéro.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231.3 du code du sport, que les participants sont :

Titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass Running délivrés par la fédération Française d'Athlétisme ;

Ou titulaires d'une licence sportive au sens de l'article L 131.6 du code du sport délivré par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition UFOLEP FSGT

;

Ou titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

○

Pour les participants majeurs, **les certificats médicaux ne sont plus autorisés depuis le 1er septembre. Il est remplacé par le Parcours Prévention Santé (PPS), une démarche en ligne qui doit être complétée dans les trois mois précédant la course (<https://pps.athle.fr/>)**. Cette mesure vise à sensibiliser les participants aux risques liés à la pratique du trail en compétition et à assurer leur sécurité durant l'événement.

○

○ PARCOURS

Le parcours est assez vallonné, emprunte à 80% des chemins.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est offert à l'arrivée de la course. Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours pendant la course.

○ **SECURITE**

Le parcours n'est pas entièrement isolé de la circulation, des signaleurs seront postés aux endroits nécessitant une surveillance particulière, mais les coureurs doivent respecter le code de la route.

○ **ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

○ **ASSISTANCE MEDICALE**

Conformément au règlement des courses hors stade, une assistance sera présente lors de cette manifestation

○ **VESTIAIRES-DOUCHES**

Il n'y a pas de douches à disposition. Les inscriptions ont lieu dans un lieu couvert. Il sera possible d'y laisser ses affaires à l'abri SANS SURVEILLANCE et SANS ENGAGEMENT DE RESPONSABILITE des organisateurs.

○ **CLASSEMENT-RESULTATS**

Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve.